

Non au dumping social dans les IEG

FO prend ses responsabilités
et assigne Direct Énergie en justice !

Au moment où la concurrence s'intensifie dans l'électricité et le gaz et où les entreprises historiques (EDF, Engie et les entreprises locales de distribution) perdent des parts de marché générant des problèmes sociaux dans ces entreprises, le refus des nouveaux opérateurs d'appliquer la règle commune de notre secteur, le Statut national des IEG, devient chaque jour plus insupportable.

Il en va ainsi de Direct Energie, qui se vante d'être devenu le troisième fournisseur d'énergie, prétendant « jouer dans la cour des grands », mais refusant d'appliquer les règles sociales de la profession.

Pourquoi devrions-nous admettre qu'impunément ce concurrent puisse ne pas appliquer la loi ?

Trop avantageux (pour les salariés), trop cher, trop contraignant, pour ces nouveaux employeurs, tels sont les prétendus « arguments » pour se soustraire à la loi.

Ainsi, Direct Energie participe à la banalisation d'**un concept pourtant illicite : la liberté pour un employeur d'appliquer la convention collective de son choix**, en l'espèce, celle du négoce gazeux.

FO n'a eu de cesse de déjouer cette pratique déloyale, notamment lors de la loi de transition énergétique. Seule organisation à avoir œuvré en ce sens, nous avons alerté à plusieurs reprises **les pouvoirs publics qui ont malheureusement fait le choix de la passivité**.

En ces temps troublés de remise en cause du droit du travail et où les suppressions d'emplois massives et inédites interviennent dans nos entreprises, FO Énergie et Mines prend ses responsabilités et agit afin que le dumping social ne puisse se développer plus encore dans les industries électriques et gazières.

C'est désormais devant le tribunal de Grande Instance de Paris, que **FO entend stopper cette concurrence « librement faussée »**.

